



Aix-Noulette, le 17 mars 2020

Madame, Monsieur,

Samedi 14 mars, la France est passée au stade 3 du plan de gestion sanitaire du Coronavirus. Le Président de la République, dans son allocution du 16 mars 2020 a déclaré la mise en confinement totale pour tous les français.

Cette situation hors normes m'amène à prendre des décisions pour protéger la population et les agents municipaux d'Aix Noulette et ainsi éviter la propagation du virus.

Je vous informe que l'accueil physique du public au sein de la mairie et des services est totalement suspendu. Les salles et les équipements communaux sont également fermés. Toutes les manifestations à venir sont annulées (Commémorations, concerts, locations de salle - associatives et privées).

Toutefois, notre commune, notre collectivité doit être au plus proche de nos concitoyens et des plus fragiles.

Aussi, la commune d'Aix-Noulette décide de mettre en œuvre un Plan de Continuité d'Activité. Il consiste à maintenir un service public « d'urgence ».

Si vous connaissez des personnes fragiles et/ou isolées dans votre entourage, orientez ces personnes vers la mairie. Je vous invite aussi à la solidarité entre voisins. L'outil « voisins vigilants » déployé par la commune est là, à votre disposition.

En pratique, une permanence téléphonique et par courriel sera assurée pour apporter dans la mesure du possible une aide et une réponse à chacun de nos concitoyens.

Les élus, le CCAS et les services mettront tout en œuvre pour être à vos côtés dans cette période difficile à laquelle nous sommes tous confrontés.

Nous sommes donc à votre écoute si vous êtes concernés par :

1/ Un acte d'Etat civil (en particulier naissance, décès), une reconnaissance anticipée, infos CCAS : les personnes affiliées au pacte 62 dont la carte d'habilitation viendrait à expirer pourront continuer à bénéficier du service avec la carte périmée.

2/ Une déclaration de dégradations importantes dans la commune (fuite d'eau)

3/ Des besoins de premières nécessités urgentes (médicaments)

4/ Un manque de matériel pour imprimer des documents pédagogiques pour vos enfants

Sachez que notre ASVP (en lien avec le commissariat de police de Liévin) patrouillera dans notre commune et veillera pour la sécurité de tous et des biens publics.

Je vous communique ci-dessous :

- **Le numéro de la permanence en mairie : 03 21 72 66 44**
- **L'adresse mail contact@aix-noulette.fr**

J'assurerai avec l'aide de mon premier adjoint, Laurent DUMUR, et de mon adjoint à la communication, Tony MOULIN, une veille, chaque jour de la semaine pendant ce temps si particulier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

et très dévoués

Le Maire,
Alain LEFEBVRE

